

Le Président

Gentilly, le 8 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Président(e)s
des Ligues et Comités Régionaux d'IDF

Objet : **Trophée des Jeunes Officiels 2019**

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

Dans le cadre de la valorisation de l'arbitrage dans notre région, et **en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France**, l'AFCAM Ile-de-France (Association Française du Corps Arbitral Multisports) a créé en 2016 le **Trophée des Jeunes Officiels**. Depuis cette date, **plus d'une trentaine de jeunes arbitres et juges sportifs franciliens ont été ainsi distingués au Tableau d'Honneur multisports de l'arbitrage de notre région**. Ils ont reçu leur trophée des mains de **la Présidente du CROS Ile-de-France, Evelyne CIRIEGI**.

Nous vous proposons aujourd'hui de participer à l'édition 2019 du Trophée des Jeunes Officiels que nous organisons.

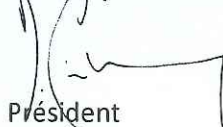
Ce Trophée est destiné à récompenser chaque année des arbitres et juges sportifs franciliens ayant fait montre de **qualités techniques, morales et éthiques remarquables**. Les Ligues et Comité Régionaux qui le souhaitent, nous feront parvenir un ou plusieurs dossiers de candidature, en indiquant précisément les raisons qui la ou les motivent. Ils devront parvenir au siège de l'AFCAM Ile-de-France **avant le 31 janvier 2019**. **Les candidats devront être âgés d'au moins 18 ans et au plus de 26 ans**. Indépendamment de la ou des fiches individuelles ci-jointe(s) dûment renseignée(s), le dossier devra comporter tous les éléments susceptibles de mesurer le caractère remarquable de la candidature présentée.

Un jury sera chargé de désigner les futurs récipiendaires qui se verront remettre, notamment, un bon d'achat d'une valeur de 100 € à valoir auprès de nos partenaires, Sports Center et Fusalp.

Ce Trophée, auquel nous souhaitons vivement que vous participiez, sera l'occasion de donner une dimension pluridisciplinaire à **la promotion des jeunes talents** qui, chaque année, choisissent de se mettre au service de leur sport au travers de l'arbitrage.

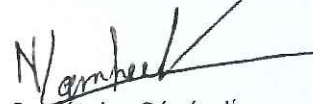
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Dominique CONTENSOUX



Président
SR AFCAM Ile de France

Nicolas LAMBERT



Secrétaire Général
SR AFCAM Ile de France

Trophée des Jeunes Officiels 2019

Fiche de candidature

Ligue ou Comité :

Discipline sportive :

NOM, Prénom du candidat :

Club de rattachement :

Date de naissance : / / Tél. :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse Internet :@.....

à laquelle sera envoyé un questionnaire auquel le candidat devra
répondre directement dans les délais prescrits.

Niveau d'arbitrage atteint : ☐ Départemental ☐ Régional
☐ National ☐ International

Année de début dans l'arbitrage :

Principales compétitions dirigées :

Perspectives d'évolution :

TSVP

Motivation de la candidature (exposé des qualités techniques, humaines et/ou éthiques pouvant justifier l'attribution du Trophée) :

NOM, Prénom et Fonction du Parrain présentant la candidature :

Tél. :

Adresse Internet :@.....

Date et signature :

Trophée des Jeunes Officiels 2019

Règlement d'attribution

Article 1 : Il est fondé un Trophée des Jeunes Officiels d'Ile-de-France, destiné à récompenser chaque année des arbitres et juges sportifs franciliens ayant montré des qualités techniques, morales et éthiques remarquables.

Article 2 : Le Trophée des Jeunes Officiels d'Ile-de-France vise à valoriser la fonction arbitrale dans notre région. Il est administré conjointement par le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France (CROS- IDF) et l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisport) d'Ile-de-France.

Article 3 : Afin de donner le meilleur retentissement à ce Trophée et honorer ses récipiendaires, le CROS- IDF et l'AFCAM Ile-de-France décideront en commun accord de l'occasion la plus favorable pour le remettre. Les récipiendaires seront invités à participer à l'Assemblée Générale de l'AFCAM Ile-de-France à l'occasion de laquelle le palmarès sera rendu public.

Article 4 : Chaque année, le Trophée des Jeunes Officiels d'Ile-de-France récompensera deux jeunes arbitres féminines et deux jeunes arbitres masculins. Deux de ces 4 trophées seront remis à des disciplines de sport individuel, les deux autres à des sports collectifs.

Article 5 : Trois mois avant la remise du Trophée, les ligues et comités régionaux seront invités par le (CROS- IDF) à lui adresser un ou plusieurs dossiers de candidature. Les candidats devront être des arbitres ou des juges sportifs officiels en fonction depuis au moins deux saisons. Ils devront être âgés d'au moins 18 ans et d'au plus 26 ans à la date de la remise du Trophée. Le dossier devra comprendre tous éléments susceptibles de permettre au jury de mesurer le caractère remarquable de la candidature présentée : résultats techniques, classements, sélections, investissement personnel, etc.

Article 6 : Un jury sera chargé de désigner les récipiendaires. Il sera constitué de 9 membres :

- 4 membres désignés par le CROS- IDF
- 4 membres désignés par l'AFCAM IDF,
- 1 personnalité du monde de l'arbitrage francilien désignée conjointement par ces deux entités.

Article 7 : Indépendamment du Trophée lui-même remis à cette occasion, pris en charge conjointement par les deux organisateurs, l'AFCAM Ile-de-France remettra à chaque récipiendaire un bon d'une valeur de 100 € à valoir auprès de ses partenaires.

Article 8 : La remise du Trophée des Jeunes Officiels d'Ile-de-France fera l'objet d'une annonce et d'un compte rendu dans les différentes publications du (CROS- IDF) et de l'AFCAM Ile-de-France.



199 Boulevard Jean Jaures
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

BOULOGNE BILLANCOURT
60 Bis Avenue Jean Baptiste Clément
0 820 38 83 00